

## Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020

Présidence : Jean-Marc Cochet, Président

### ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 26 octobre 2020.
3. Communications du Président.
4. Communications de la Municipalité.

#### Rapport des commissions sur :

5. Préavis municipal N° 39/21 relatif au budget de fonctionnement pour l'exercice 2021 (*Mme Elisa Mira, 1<sup>ère</sup> membre*).
6. Autres informations de la Municipalité.
7. Interventions individuelles et divers.

\*\*\*\*\*

#### 1. Appel

A l'appel, 23 membres sur 25 sont présents. Mme Liselotte Steiner et M. Marc-Olivier Burdet sont excusés.

#### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2020

Le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

#### 3. Communications du Président

*M. Jean-Marc Cochet* tient à préciser que si nous envoyons dorénavant les rapports des commissions par e-mail avant la séance, il s'agit avant tout d'une information et non d'une possibilité de commenter ces rapports entre conseillers. Le débat doit être réservé pour la séance du Conseil !

*Le Président* invite également les conseillers à signer la feuille de candidatures en vue des prochaines élections communales du 7 mars 2021, en rappelant que le délai d'inscription est fixé au 18 janvier 2021 à 12h00.

#### 4. Communications de la Municipalité

Pas de communication.

#### 5. Préavis 39/21 relatif au budget de fonctionnement pour l'exercice 2021

*Mme Elisa Mira* nous lit le rapport de la commission de gestion qui a été envoyé à tous les membres. Voici sa version intégrale :

« Rapport de la commission de gestion sur le préavis 39/21 concernant le budget de fonctionnement pour 2021 » :

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers.*

*La commission de gestion composée de Mmes et MM. Corinne Baltar, Vanessa Hautier, Pierre-Yves Juillerat, Olivier Correvon et de la soussignée Elisa Mira, désignée comme rapporteuse, s'est réunie le 23 novembre 2020 pour l'étude du préavis précité. Afin de renseigner de manière complémentaire ladite Commission, la Municipalité dans son intégralité à savoir, Pierre-Alain Lunardi, Erica Sjöqvist Müller, Jean-François Ballif, Eric*

*Stoll et le syndic Frédéric Rohner, a participé au début de la séance. Etait également présente, Mme Roselyne Maradan, boursière communale.*

*Lors de cette séance, ces derniers ont donné toutes les explications utiles à la compréhension du préavis précité, la Commission les en remercie.*

*Il ressort de la proposition de la Municipalité, un budget déficitaire pour l'année 2021 selon les chiffres suivants :*

- Total des revenus budgétés :	CHF 4'255'915.00
- Total des charges budgétées :	CHF 4'893'542.00
- Excédent de charges budgété :	CHF – 637'627.00

*Le préavis indique « comme les années précédentes » et « comme à son habitude » que ce budget est « très prudent » au niveau de l'évaluation des revenus et « au plus juste » au niveau des charges. Tout en étant consciente du travail de la Municipalité et de la boursière, la Commission s'interroge tout de même sur l'objectivité des chiffres présentés. Certes, le Canton a une emprise importante sur les dépenses et les recettes d'impôt sont dépendantes de la conjoncture mais, en temps difficiles, il faut savoir se réinventer et travailler sur les charges que nous contrôlons.*

*La vertu de prudence est évidemment de mise dans l'approche d'un budget mais l'excès de prudence peut aussi être un frein à des réflexions constructives. Le report systématique de dépenses non concrétisées ou un résultat réel trop éloigné du résultat budgété, peuvent laisser entendre qu'un budget n'est pas maîtrisé ou encore que la mise en application des engagements prévus n'est pas respectée.*

*Afin d'illustrer ces remarques, nous relevons quelques points :*

#### **110 TRAITEMENTS**

*Ce poste est budgété à CHF 125'000.- de plus que sur l'effectif 2019. Cette augmentation est due à une adaptation du temps de travail de Mme Vuille (50% au lieu de 35%) mais surtout par l'engagement à la fin de l'été 2021 d'une nouvelle boursière ou boursier en vue de la retraite de Mme Maradan. La date officielle de sa retraite est janvier 2022 mais Mme Maradan fera encore le bouclage 2021, elle devrait donc, probablement, rester employée jusqu'à mars 2022. Par conséquent, l'engagement trop précoce de la remplaçante ou du remplaçant, va engendrer une dépense supplémentaire importante et un doublon de poste de travail pendant une trop longue période. De ce point de vue, un engagement au plus tôt à l'automne 2021 paraît judicieux et de ce fait, le budget attribué serait excessif.*

#### **111 ADMINISTRATION GENERALE**

*Dans le poste 311.11 Achat de matériel informatique/logiciel, figurait depuis 2016 dans tous les cas, un budget pour le remplacement du système informatique de CHF. 25'000.-. Il a été supprimé pour 2021 et reporté à une date ultérieure où un système adéquat sera disponible ! N'y a-t-il qu'un seul fournisseur de qualité ? Qu'utilisent les autres communes ? Travailler sur un ancien programme, est-ce encore rationnel ? N'y aurait-il pas une optimisation à réaliser et ainsi gagner du temps de travail ? La commission préconise qu'une réflexion complète soit faite par la Municipalité sur ce changement de système informatique.*

#### **420 URBANISME**

*Les montants budgétés pour les études, plans, projet de CHF 180'000.- sont présents dans les budgets depuis de nombreuses années pour la même somme et sans justification. Les seules charges conséquentes enregistrées pour ce poste remontent à **2015** pour CHF 106'255.15, **2016** pour CHF 38'276.25 et **2019** pour CHF 52'587.75. Il serait plus opportun de ne pas mentionner ces dépenses dans le budget de manière tacite, mais de présenter un préavis au Conseil lorsqu'un projet concret se profile et ainsi documenter les dépenses envisagées.*

#### **430 ROUTES**

*Dans le poste 311.43 Achat décoration et signalétique, le budget augmente de CHF. 10'000.- notamment pour l'achat de drapaux pour le village. Est-ce une charge impérative pour 2021 ? Cette remarque est à mettre en relation avec le poste suivant.*

#### 440 PARCS ET CIMETIERE

*Au budget figure une enveloppe pour la réparation et remplacement de la place de jeux (et ça depuis 2017) et qui n'a toujours pas été utilisée. Pour 2020, c'est faute à COVID... Déjà en 2017, il était important de réaliser ces travaux pour la sécurité des enfants ; autant dire qu'à présent cela devient urgent puisque la place de jeux n'est plus aux normes. En amont de ce constat, le parc de l'Ancien réservoir a été entrepris en 2020 et un complément de charges pour finaliser le projet a été porté au budget 2021. Il faut donc se pencher sur la priorité des dépenses et il nous semble que l'engagement pour les 2 générations qui utilisent ces espaces publics, ne paraît pas égal.*

#### 730 SANTE PUBLIQUE

*Des défibrillateurs ainsi que le cours de formation pour leur utilisation ont été budgétés pour 2020 mais non réalisés à cause du COVID. Ce montant est donc reporté au budget 2021. Sera-t-il utilisé ou subira-t-il un report indéterminé comme d'autres points relevés plus haut ?*

*Pour terminer, la Commission ne partage pas la conclusion du préavis qui relève que le déficit conséquent budgété est dû à la perte des recettes fiscales liées à la RIEIII. Alors oui, en comparaison avec 2017 et 2018, les recettes ont diminué au fil des années, mais dont la cause est la conjoncture économique moins favorable de manière générale et non pas en lien avec la votation de la réforme fiscale. Cette dernière est rentrée en force en 2019, c'est donc en 2020 que les premières taxations définitives permettront une vraie analyse des rentrées fiscales. Pour preuve, dans le poste 210 IMPOTS, pour l'année 2019, les comptes d'impôts des personnes physiques et morales sur le revenu et la fortune totalisent CHF 1'855'000.-, le budget 2021 prévoit quant à lui, pour ces mêmes comptes, CHF. 1'879'000.-. De plus, l'écart négatif de CHF. 140'000.- du total des recettes d'impôt (tout genre confondu) entre 2019 et le budget 2021 est majoritairement lié aux impôts aléatoires tel que les droits de mutation ou encore l'impôt sur les gains immobiliers. Par conséquent, l'écart du résultat final soit entre le déficit de CHF. 170'580.02 pour 2019 et le déficit CHF 637'627.- pour le budget 2021, provient essentiellement des postes Traitement, Urbanisme, et Enseignement.*

*Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion souhaite rendre attentive la Municipalité que c'est malgré les remarques susmentionnées, que le budget 2021 est tout de même recommandé. Toutefois, si le budget 2022 présente les mêmes points incriminés, il pourrait vraisemblablement être remis en cause.*

*En conclusion, la Commission de gestion, à l'unanimité de ses membres, propose au Conseil communal d'adopter le préavis municipal N°39/21 tel que présenté soit :*

Article 1 : d'adopter le budget 2021 tel que présenté

Montagny-près-Yverdon, le 27 novembre 2020, pour la Commission de gestion

Mme Corinne Baltar      Mme Vanessa Hautier      M. Pierre-Yves Juillerat  
M. Olivier Correvon      Mme Elisa Mira, rapporteuse »

La parole est ensuite donnée à la Municipalité, qui par la voix de M. Pierre-Alain Lunardi, nous lit la réponse de ses membres, qui a également été envoyée par e-mail ce jour à tous les conseillers :

#### **« Réponse et complément de la Municipalité au rapport de la Commission de gestion**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Après avoir reçu le rapport de la commission de gestion, la Municipalité tient à compléter et à clarifier certains éléments :

#### 110. TRAITEMENTS

Mme R. Maradan a actuellement deux fonctions, boursière et secrétaire. Le poste de secrétaire sera repris graduellement par Mme A. Vuille pour une entrée en fonction dès la retraite de la titulaire.

*L'engagement d'un(e) remplaçant(e) de notre boursière a été planifié de manière à optimiser les possibilités de formation participative (apprendre en participant de manière progressive aux tâches opérationnelles réelles), dont nous sommes convaincus qu'il s'agit de l'approche la plus efficace, dans un tel contexte :*

- *En juillet 2021, la préparation de la facturation des taxes EU/EC, pour envoi en septembre.*
- *En août, la préparation de la facturation de l'impôt foncier et taxes diverses, pour envoi en octobre.*
- *En septembre, décompte TVA (et absence pour vacances).*
- *En octobre, la préparation du budget et les décomptes TVA.*
- *En novembre, la préparation des factures d'eau.*
- *En décembre, préparation des vacances, divers travaux de fin d'année.*
- *En janvier 2022, décompte AVS, certificats et déclaration des salaires aux assurances diverses. Ouverture de la comptabilité transitoire.*

*Nous n'énumérerons pas ici toutes les nombreuses tâches inhérentes à ce poste.*

*Durant cette période, Mme Maradan souhaite épurer, mettre à jour, archiver les dossiers accumulés au fil de ses années de fonction, tant au niveau de la bourse qu'au niveau du greffe, ceci afin de laisser à ses successeurs, des instructions claires, des informations les plus complètes possibles et des dossiers parfaitement épurés.*

*De plus, Mme Maradan s'est proposée de terminer le bouclage 2021, ceci jusqu'au contrôle fiduciaire, mais en aucun cas à son taux actuel de travail de 80%. Une rémunération à l'heure ou à un taux réduit est prévue.*

*Cette planification a été longuement réfléchi, et la Municipalité est persuadée qu'elle est la meilleure manière d'assurer une continuité efficace de cette activité importante pour la bonne marche de notre administration et de nos institutions.*

*Ajoutons que, en fonction des qualités et des expériences de la personne que nous aurons la possibilité d'engager, nous pourrions être amenés à réévaluer ce programme.*

### *111. ADMINISTRATION GENERALE*

*Nous n'avons pas attendu les déterminations de la Commission de gestion pour nous renseigner sur les logiciels utilisés par les autres communes. Des démonstrations ont été organisées par les différents fournisseurs et des renseignements ont également été pris auprès de leurs utilisateurs.*

*Le programme utilisé actuellement, racheté fin 2018 par la Société Axians, répond encore aux normes et donne encore satisfaction, même si quelques mises à jour ne sont plus possibles. Dès 2019, la Société Axians a développé et mis à jour de nouveaux programmes de gestion comptables/facturations et salaires ainsi que du contrôle des habitants. Ceux-ci ont fait l'objet d'une démonstration qui a convaincu le personnel communal, qui de plus permet une reprise automatique des données existantes, sans surcharge de travail et à un coût optimal. Le devis présente également un coût inférieur de 30% aux autres prestataires, pour l'ensemble des modules.*

*Toutefois, cette acquisition a été reportée, la Municipalité et le personnel administratif ne trouvant pas judicieux d'effectuer ces changements en 2021, tenant compte du changement de personnel.*

*La Municipalité en concertation avec l'administration gère donc ce dossier depuis plus d'un an, et continuera de le faire, pour un choix et une mise en œuvre au moment opportun.*

### *420. URBANISME*

*Il est vrai que les montants budgétés se reportent d'année en année. Il a déjà été expliqué à plusieurs reprises que, compte tenu notamment des modifications entraînées par la modification de la LAT, certaines dépenses inutiles ont été évitées et qu'il était opportun d'aller de l'avant dès que possible.*

*De plus, les charges étant tellement diverses, il est très difficile d'évaluer les coûts des honoraires des prestataires.*

*Afin de vous rendre compte de la difficulté, nous vous citons ci-après les différents types de travaux/honoraires :*

- *Elaboration de mensuration cadastrale.*
- *Etudes préliminaires (révision PGA, PAC, étude mobilité des giratoires).*

- *Etudes liaison APA dans le contexte de Chamard.*
- *Relevés topographiques.*
- *Etudes projet arrêt de bus et passage piétons.*
- *Etudes de faisabilité de quartier.*
- *Participation financière à l'AggloY.*
- *Plans de situation pour les enquêtes publiques (ex. Pont de la Brinaz) et frais d'études.*
- *Honoraires de notre urbaniste pour représentation dans l'AggloY, et du développement du PPA Chamard.*
- *Honoraires de géomètres pour inscription de servitude (ex. ECF la Brinaz).*

*Les charges de ce dicastère peuvent fluctuer chaque année et indépendamment de la volonté de la Municipalité, elles dépendent également de l'avancée du travail des mandataires. Il semble donc plus judicieux de charger les budgets au maximum, afin de pouvoir mener les études en fonction des opportunités et de prendre les décisions sans attendre un délai lié à l'élaboration d'un préavis.*

#### **430. ROUTES**

*L'état des drapeaux et les câbles de hissage sont usés, délavés, déchirés et nécessitent un remplacement relativement urgent si l'on veut profiter de ceux-ci lors de manifestations telles que le 1<sup>er</sup> août, l'Abbaye, etc.*

*Jusqu'à présent, un montant était mis au budget pour le remplacement ou la réparation occasionnelle des drapeaux trop endommagés.*

*Si le Conseil rejoint la Municipalité dans son souhait de maintenir cette possibilité de pavoiser les rues de notre beau village, il est temps de procéder au remplacement d'une partie de ces drapeaux.*

#### **440. PARCS ET CIMETIERES**

*Une inspection des jeux de la place est effectuée régulièrement, et le montant prévu au budget prévoit le remplacement ou les réparations nécessaires afin de garantir la sécurité. Il est vrai qu'il est temps maintenant de procéder à des remplacements et/ou à l'acquisition de nouveaux appareils.*

#### **730. SANTE PUBLIQUE**

*L'étude du choix des débrifillateurs a été menée à bien avec l'aide et le conseil avisé du Dr. A. Jaussi, cardiologue. L'acquisition de ceux-ci est en cours et cette charge ne sera pas reportée en 2022.*

#### **CONCLUSION**

*Certaines charges ne peuvent être évaluées de manière précise lors de l'élaboration des budgets. En effet, il arrive fréquemment que certains projets sont remplacés par d'autres ou par des réparations non prévisibles devenant plus prioritaires.*

*En espérant ainsi avoir donné toutes les précisions nécessaires à la bonne compréhension du budget, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.*

*La Municipalité ».*

*La discussion étant ouverte, Mme Elisa Mira, 1<sup>ère</sup> membre de la commission de gestion, nous lit pour rappel un petit extrait du manuel de l'UCV concernant les comptes communaux et plus précisément le budget de fonctionnement : « le budget une fois adopté, constitue notamment une autorisation de dépense pour l'exécutif communal. Par conséquent, il est indispensable de le concevoir au plus près de la réalité économique estimée pour l'année à venir. Chaque poste du budget adopté est un crédit (autorisation de dépenser) lorsqu'il s'agit d'une charge. Lorsqu'un crédit est épuisé, l'exécutif communal ne peut engager de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du conseil communal ».*

*La discussion se poursuivant, il en ressort surtout la satisfaction d'un bon rapport de commission avec des exemples concrets, ainsi que des réponses claires avec de bons arguments de la part de la Municipalité.*

Le budget est ensuite passé en revue point par point et suscite quelques questions :

Point 52 Enseignement secondaire : *M. Jean-Claude Deriaz* aimerait des précisions concernant l'augmentation de près de 65% et si la Municipalité à son mot à dire dans le budget scolaire : *M. Pierre-Alain Lunardi* indique que l'augmentation est liée à deux paramètres : l'horaire continu et l'ouverture d'une cantine pour le secondaire depuis août 2020. Une surprise de CHF. 60'000.- supplémentaire concerne les transports : il était prévu qu'avec l'horaire continu il y aurait une économie de transport à midi.

Malheureusement, les horaires des transports publics ne correspondant pas aux horaires de l'après-midi, il a fallu ajouter un bus pour le retour des écoliers en fin d'après-midi.

C'est le conseil intercommunal de l'arrondissement scolaire, où Montagny est représentée par deux délégués ainsi que de *M. Lunardi*, qui élabore les budgets et les comptes comme dans notre législatif. Il faut savoir que le monde scolaire est très normé, donc la marge de manœuvre est relativement restreinte. Les postes importants sont les infrastructures et les transports scolaires.

Afin d'éviter les coûts d'un bus supplémentaire, *Mme Sandra Van Olmen Ray* demande s'il serait possible de proposer que les élèves du secondaire commence l'école plus tard le matin, et finissent plus tard l'après-midi, afin de pouvoir bénéficier des transports publics et d'économiser ainsi sur ce bus supplémentaire ? *M. Pierre-Alain Lunardi* prend note de cette proposition et s'en fera le porte-parole lors d'un prochain Conseil intercommunal.

Point 710 Service social communal : *Mme Dominga Leuenberger* aimerait savoir s'il est prévu quelque chose cette année concernant le label « Santé » : *Mme Erica Sjöqvist Müller* précise que le label « Santé » est un projet qui a été initié au niveau du canton par des personnes qui ont un peu perdu le feu pour s'en occuper aujourd'hui ; il est donc en suspend ! Par rapport à la santé dans notre commune, nous allons continuer les activités dans le cadre de Montajoie quand les conditions sanitaires le permettront !

La discussion se poursuit sur le fond du préavis. *M. Jean-Claude Deriaz* constatant les pertes de ces dernières années, demande qu'elles sont les perspectives pour les prochaines années ? D'après le syndic *M. Frédéric Rohner*, nous devons très certainement revoir notre fiscalité et essayer de trouver de nouveaux acteurs par rapport au futur développement de Chamard. Le vœux de la Municipalité est de pouvoir maintenir une fiscalité attrayante, même si elle va devoir augmenter quelque peu.

Le municipal des finances *M. Pierre-Alain Lunardi*, nous indique qu'à l'avenir nous devons très certainement revoir d'une manière structurelle notre budget. C'est un changement de paradigme qui va devoir s'opérer, où l'approche des finances publiques communales vont être totalement différentes de ce que l'on connaît actuellement. Oui, il faut faire preuve de créativité pour trouver des moyens financiers supplémentaires et on ne peut pas compter uniquement sur l'augmentation des impôts qui n'est pas très populaire ! Il faudra une vision, une stratégie et une organisation si nous voulons trouver des nouveaux acteurs pour Chamard. La prochaine législature va être décisive pour l'ensemble des communes qui comme nous, sont dans une structure villageoise avec peu d'habitants. Le conseil d'Etat relance toute la procédure de fusions des communes, qui aura un impact important. Avec nos 700 habitants, nous ne sommes qu'à la moitié de la moyenne de la taille

de l'ensemble des communes. Nous allons devoir réfléchir différemment sur notre manière de concevoir l'activité communale par la suite.

La discussion n'étant plus utilisée, ce préavis mis au vote avec

**Article 1** d'adopter le budget 2021 tel que présenté

**est accepté à l'unanimité** des membres présents.

## 6. Autres informations de la Municipalité

*Le syndic M. Frédéric Rohner*, informe que la Municipalité a décidé de faire un don de CHF. 2'000.- aux « Cartons du cœur » à titre de bouffée d'oxygène en cette période de morosité.

## 7. Interventions individuelles et divers

*M. Jean-Marc Layaz*, en tant que bénévole aux « Cartons du cœur », remercie la Municipalité de son don.

- Il nous fait part également d'un courrier reçu de l'association « pro vélo », par rapport à la création d'un nouveau trottoir à la route de la Brinaz, où d'après le Voyer de l'Etat, il y aurait possibilité de mettre la route à 60 km/h pour le tronçon qui est actuellement à 80 km/h. *M. Frédéric Rohner* confirme le courrier également reçu par la Municipalité, et le changement d'appréciation du Voyer, qui jusque là, nous avait fait part de l'impossibilité de mettre la route à 50 km/h. Le Voyer devant encore se prononcer sur différentes zones dans le secteur, la Municipalité nous informera s'il y a une possibilité d'abaisser la vitesse.

- *M. Layaz* nous parle de l'initiative de la Migros pour le recyclage des plastiques mélangés et demande qu'elle est la position de la Municipalité sur ce point, par rapport à la Migros de Chamard. *M. Frédéric Rohner* indique que la Municipalité, a reçu la position de la STRID par rapport à ce projet. Il y est spécifié que la gestion des déchets appartient aux cantons, qui délègue ensuite aux communes. La préférence de la Municipalité est donc de continuer dans cette voie et de ne pas passer par un acteur privé. Pour cette raison, elle ne répondra pas favorablement à la Migros.

- Les élections communales approchant et la Municipalité n'ayant pas encore informé si tous ses membres se représentaient, *M. Layaz* aimerait savoir ce qu'il en est. *M. Frédéric Rohner* répond qu'à l'heure actuelle, un membre de la Municipalité réfléchit encore sur le fait de se représenter ou pas, et la décision va être prise prochainement.

- *M. Jean-Claude Deriaz* demande des précisions sur la différence qu'il y a entre le « RAdeGE » et la « FAdeGE ». *M. Frédéric Rohner* indique que le « RAdeGE » est le Réseau d'Accueil des enfants de Grandson et environ ; il a été constitué pour développer l'accueil collectif préscolaire et parascolaire. La « FAdeGE » est la Fondation d'Accueil des enfants de Grandson et environ, qui gère les structures d'accueil du Réseau.

- *M. Claude Wüthrich* aimerait savoir ce qu'il reste à l'heure actuelle du grand projet d'aménagement d'un « Central Park » dans la zone de Chamard allant jusqu'à Grandson. *Le syndic M. Frédéric Rohner* répond

qu'effectivement en 2020, il était prévu d'organiser des présentations en vue du futur développement de Chamard. Malheureusement, tout a été gelé cette année en raison de la pandémie. Nous aurions dû faire des comptages de véhicules, ce qui n'a pas été possible. Ces comptages sont très importants pour la suite des travaux par rapport à la gestion des parkings et pour gérer les flux de circulation. Ils ne peuvent se faire qu'en période « normale » afin qu'ils soient représentatifs. La partie « bâtiments » est également très fortement liée au trafic. Dès que les choses auront pu avancer et que nous aurons des informations, une présentation sera organisée.

La parole n'étant plus utilisée, le Président clôt la séance à 21h20 en présentant ses meilleurs vœux pour de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Président



*Jean-Marc Cochet*

La Secrétaire



*Anne-Marie Forchelet*